

## DÉCRYPTAGE

### 3260 €

C'est le revenu mensuel moyen des non salariés en 2014, hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee Première, décembre 2016.

» En 2014, les non-salariés (hors auto-entrepreneurs) ont perçu un revenu d'activité de 3260€ par mois en moyenne, avec des écarts importants selon les métiers, allant de 1 040€ dans le commerce de détail hors magasin à 8310€ pour les médecins et dentistes. Sur un an, ce revenu moyen a progressé de +1,2% pour les entrepreneurs individuels (hors auto-entrepreneurs) et de +3,5% pour les gérants majoritaires de sociétés. Les progressions les plus fortes concernent les services aux entreprises (+8,5%) et le commerce de détail hors magasin (+5,5%).

## Professions de santé : quelles perspectives pour 2017 ?

Si l'année se présente plutôt bien pour les médecins, le contexte est moins porteur pour les pharmaciens et les laboratoires d'analyses médicale, malgré certaines avancées positives.

» Cette année, comme les précédentes, les 440 000 professionnels de santé exerçant leur activité en libéral ne vont pas chômer. Du fait du vieillissement de la population et de l'accroissement des affections de longue durée (diabète, maladies cardio-vasculaires et pulmonaires), la demande d'actes et de soins va mécaniquement continuer d'augmenter. Mais l'impact en termes de profits sera limité, du fait des efforts d'économies demandés par les pouvoirs publics aux acteurs du secteur.

En ce qui concerne les médecins libéraux, les perspectives sont plutôt bien orientées. Dans le cadre de la nouvelle convention, signée l'an dernier avec l'assurance maladie pour une durée de 5 ans, le tarif de la consultation pour les médecins généralistes va être revalorisé de 23€ à 25€, à compter du 1<sup>er</sup> mai, et pour les spécialistes, de 28€ à 30€ au 1<sup>er</sup> juillet. « Ce relèvement est un point positif, même si l'augmentation des charges liée à la loi santé devrait relativiser son impact », tempère Dominique Rebouillat, responsable Domaines Stratégiques Groupe à Crédit Agricole SA.

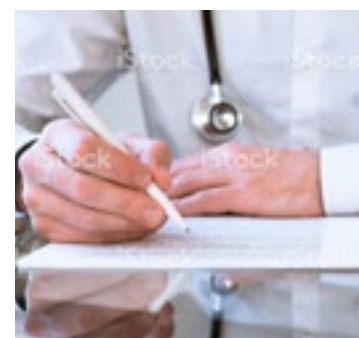
### Création d'un forfait patientèle unique

Autre avancée positive, découlant de la nouvelle convention : le mode de calcul des éléments de rémunération forfaitaire des médecins va être simplifié, avec la mise en place d'un forfait patientèle unique, en lieu et place des anciens forfaits. Parallèlement, un forfait structure, visant à inciter les praticiens à investir

dans de nouveaux outils et à optimiser leur organisation (logiciels métiers, télé-services, etc.) entre en vigueur cette année. Son montant maximum doit évoluer progressivement, de 1750€ en 2017 à 4620€ en 2019. Reste bien sûr l'épineuse question du tiers payant généralisé, qui pourrait être remis en cause en cas d'alternance politique, probablement sur le principe moins contraignant du volontariat. En ce qui concerne les pharmaciens, la situation s'annonce en revanche plus contrainte. La pénétration des médicaments génériques et la pression des autorités de tutelle sur les prix va continuer de peser négativement sur l'activité. Un bon point néanmoins : « La rentabilité des officines s'est globalement stabilisée, voire améliorée, grâce aux ristournes sur le générique et à un contrôle étroit des charges externes et des dépenses de personnel », observe Dominique Rebouillat.

### Hausse des dépenses de biologie médicale

Les laboratoires de biologie médicale vont également subir une pression sur le prix des actes, qui devrait à nouveau se traduire par des baisses de tarifs sur certaines prestations spécifiques, représentant néanmoins des volumes importants. Bonne nouvelle en revanche : du fait de la reconduction de la convention conclue avec l'assurance maladie en 2013, le secteur devrait bénéficier d'une croissance en valeur des dépenses de biologie médicale de +0,25 point par an, jusqu'en 2019 inclus. De quoi contrebalancer en partie les charges, présentes et futures, liées aux dépenses d'accréditation des laboratoires. ■



avec  
**Rodolphe Klein**  
-Gouverneur

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT  
MARCHÉ PROFESSIONNELS ET  
ASSOCIATIONS À LA CAISSE RÉGIONALE  
DU CRÉDIT AGRICOLE NORMANDIE



## Tous vos comptes sur votre smartphone

Vous avez besoin de pouvoir accéder, simplement et rapidement, à vos comptes bancaires, personnels et professionnels, y compris en mobilité ? L'application Ma Banque, téléchargeable sur votre smartphone, vous le permet.

» Lorsque l'on travaille à son compte, il est appréciable d'avoir à disposition des outils qui facilitent la vie et font gagner du temps. Y compris pour ce qui concerne le suivi et la gestion de ses comptes bancaires : consultation des dernières opérations, du solde de son compte, vérification de l'encaissement d'un chèque, émission d'un virement, etc. Depuis le début de l'année, les clients professionnels des Caisses régionales du Crédit Agricole peuvent consulter sur leur smartphone l'ensemble de leurs comptes bancaires, non seulement personnels mais aussi professionnels, via une application téléchargeable en ligne, et effectuer ces différentes opérations au gré de leurs besoins, y compris lorsqu'ils sont en mobilité.

### Des fonctions bien utiles

Compatible avec les appareils Android et Iphone, l'application Ma Banque donne accès à toute une série de fonctionnalités utiles. « On peut bien sûr y consulter ses comptes et ses opérations, mais aussi émettre un virement, éditer et envoyer un RIB, demander un rendez-vous à son conseiller bancaire, accéder à une liste de numéros et contacts utiles », précise Rodolphe Klein-Gouverneur, en charge du Marché Professionnels au Crédit Agricole Normandie.

Ce n'est qu'un début. De nouveaux services vont être développés, au fil de l'eau, afin de coller au plus près des besoins des utilisateurs. En attendant, le volet de l'application concernant la consultation des comptes personnels de l'utilisateur s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités. Désormais, il est possible de commander un chéquier depuis son téléphone. L'ergonomie de l'interface a également été optimisée.

### D'une pierre deux coups

« Les professionnels utilisent de plus en plus le smartphone pour se connecter à leur banque, constate Rodolphe Klein-Gouverneur, d'où cette nouvelle application, qui permet d'accéder, en tout lieu et à tout moment, à l'ensemble de ses comptes et de ses données utiles ».

Certes, les clients de la banque avaient déjà accès à un service de banque en ligne sur leur smartphone, mais il concernait uniquement l'accès aux comptes personnels. Aujourd'hui, la nouvelle application permet de faire d'une pierre deux coups, et d'accéder, à partir de la même application, à l'ensemble de ses comptes personnels et professionnels, sans devoir s'identifier à chaque fois. Pour autant, « les deux univers sont bien cloisonnés, afin d'éviter tout risque de confusion », insiste Rodolphe Klein-Gouverneur. Simplicité, facilité, gain de temps : avec l'application Ma Banque, les professionnels peuvent désormais accéder à leur banque, où qu'ils soient, via leur smartphone. ■

## FOCUS

### UTILISER L'APPLICATION MA BANQUE

Vous souhaitez bénéficier des services de l'application Ma Banque ? Rien de plus simple. Si vous l'avez déjà téléchargée sur votre smartphone pour consulter vos comptes personnels, il vous suffit d'effectuer sa mise à jour, pour accéder aussi à votre ou vos comptes professionnels et bénéficier des nouvelles fonctionnalités offertes. Si ce n'est pas le cas, rendez-vous dans le menu Google Play de votre téléphone Android, ou dans le menu App Store de votre Iphone, afin de la télécharger. Dans tous les cas, lorsque vous ouvrirez l'application Ma Banque, un didacticiel vous donnera la marche à suivre pour l'utiliser et vous présentera les fonctionnalités auxquelles vous pourrez accéder.

» Encore plus d'infos sur

[www.credit-agricole.fr/professionnel](http://www.credit-agricole.fr/professionnel)



LE GROUPE MÉDIA SOCIAL  
DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Éditeur : Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739 Paris  
Cedex 15 • Directrice de la publication : Véronique  
Faujour • Comité éditorial : Marie-Noëlle Goulaouic  
• Rédaction : Thibault Bertrand • Crédits photos :  
iStockphoto • Dépôt légal : mars 2017

Retrouvez-nous sur :

[www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr)